

APPENDICE
HÔTEL DU GOUVERNEMENT
LUSAKA
RÉPUBLIQUE DE ZAMBIE

Le 7 juin 1973

Monsieur et Madame,

Je tiens à vous faire part du profond chagrin que j'ai éprouvé, et que partage le peuple zambien, en apprenant la fin tragique de votre fille Christine.

Il est extrêmement regrettable que cette innocente jeune fille ait été victime du sérieux affrontement qui oppose actuellement mon pays au régime raciste, minoritaire et rebelle de la Rhodésie, question au sujet de laquelle mon Gouvernement a déjà pris fermement position.

Je ne vous écris pas en pensant à ces questions, si graves soient-elles. Je vous écris, à titre de père, à seule fin de vous exprimer mes plus sincères condoléances à l'occasion de la perte tragique de votre fille. Le peuple zambien se joint à moi pour déplorer vivement sa mort.

Je me rends compte qu'aucun bien matériel ne saurait compenser, à vos yeux, la perte d'un des membres de votre famille. Je souligne aussi qu'un membre de ma force de sécurité accomplissait son devoir dans les conditions ten-

dues et voisines de la guerre qui existent depuis des mois le long du Zambèze.

Néanmoins, en témoignage du profond regret de mon pays à la suite de la perte que vous avez subie et de l'estime que nous avons pour le peuple canadien, je demande à mes fonctionnaires de discuter avec le haut-commissariat du Canada en Zambie la question de vous accorder une compensation. J'espère que vous accepterez ce geste comme un nouvelle preuve de ma profonde sympathie et de celle du peuple zambien.

Veuillez agréer, Monsieur et Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président de la République de Zambie,
(signé) Kenneth Kaunda

Monsieur et Madame D. R. Sinclair
130, rue Dublin
Guelph
Ontario
Canada.